

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 15
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES : Contre : 0 Pour : 15
Date de convocation : 3 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 3.1 **FIXANT LES TAUX DE PROMOTION** **POUR LES AVANCEMENTS DE** **GRADE**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrich HUGUET, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, délégués titulaires, Jean-François RICARD délégué suppléant.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Christiane VAN GOETHEM, Didier CADRO, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean CHARRIER pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, suppléé par Jean-François RICARD.*

Secrétaire de séance : *Sylvie GOSLIN*

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu les statuts de la Fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 février 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade

Entendu le rapport de Madame La Présidente,

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer, pour l'année 2023, les taux de promotion d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique principal 2ème classe	Exemple : Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %
B	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	100 %
B	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 2ème classe	100 %
B	Technicien territorial principal de 2ème classe	Technicien territorial principal de 1ère classe	100 %
A	Attaché territorial	Attaché territorial principal	100 %
A	Attaché territorial principal	Attaché territorial hors classe	100 %

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 10 mars 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN